



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-118 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Vente de la parcelle communale bâtie AL 546, Impasse Jayet à Voiron, à Monsieur VOVK.

Rapporteur : Martine Chasson

EXPOSE : la Commune de Voiron est propriétaire depuis 1988 d'un local d'activité commerciale situé Impasse Jayet à Voiron, parcelle cadastrée AL 546. Ce bien n'est plus occupé depuis de nombreuses années et est d'une grande vétusté. En outre, la Commune de Voiron n'ayant plus d'opération d'aménagement urbain programmée sur ce site, l'immeuble n'a plus vocation à être conservé dans le patrimoine immobilier communal.

Suite à sa mise en vente, un accord est intervenu avec Monsieur Daniel VOVK, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui se porte acquéreur de tout l'immeuble, en l'état, au prix de 80 000 euros.

L'immeuble présentement vendu fait 351 m2 au sol, et environ 530 m2 de surfaces bâties, rez-de-chaussée et premier étage.

PROPOSITION :

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du mardi 14 novembre 2017,

VU l'avis de France Domaine en date du 10 novembre 2017,

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à Monsieur Daniel VOVK, ou toute société pouvant se substituer à lui, au prix de 80 000 euros,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT